



The China "RoHS"

China RoHS

Following European Directives WEEE and RoHS, China is implementing a new regulation on hazardous substances in electric and electronic equipments.

This regulation is more severe than the one applicable in Europe.

Actually, it concerns a wider scope :

1. electronic components, medical equipment, aeronautics, military systems which were out of the scope of EU RoHS.
2. in a second step, a test performed by a laboratory accredited by Chinese Authorities, on Chinese territory, will be mandatory.

For the moment, the first step is starting on 1st march, 2007 and requests only a mark on products and packages, and the disclosure of presence and location of hazardous substances in the products, according to precise clauses.

The second step will see the complete application of China RoHS, but for the moment there is no information about date or practical modalities.

Jean Philippe Chizallet, along with our correspondants in China assists companies in their implementation of compliance, and insure a follow-up on the available information.

Knowing the powerful efficiency of Chinese customs, enterprises have better be in compliance as soon as 1st march, and keep informed after that, the risk being to have their equipments seized at their entrance in China.



Elle arrive : la "China RoHS"

A la suite des Directives européennes DEEE et RoHS, la Chine est en train de mettre en place une législation concernant les substances toxiques dans les équipements électriques et électroniques.

Cette réglementation s'avère plus sévère que celle qui est aujourd'hui en vigueur en Europe. En effet, elle concerne une plus grande variété d'équipements :

1. les composants électroniques, les matériels médicaux, l'aéronautique, le militaire, exclus du champ d'application de la RoHS européenne sont concernés par la China RoHS
2. à terme, un test par un laboratoire agréé par les autorités chinoises, sur le territoire chinois, sera obligatoire.

Pour l'instant une première phase, qui débute dès le 1er mars 2007, ne prévoit que le marquage des produits et des emballages, ainsi que la divulgation de la présence et de l'emplacement des substances dans les équipements, selon des modalités très précises

La deuxième phase verra l'application de la China RoHS dans sa totalité, sans que l'on connaisse ni sa date ni ses modalités.

Jean-Philippe Chizallet, aidé de nos correspondants en Chine, conseille les entreprises dans la mise en place pratique de la conformité à la China RoHS, et leur assure un suivi de l'information disponible.

Connaissant l'efficacité redoutable des douanes chinoises, mieux vaut être conforme aux exigences de la première phase dès le 1er mars 2007 et se tenir bien informé pour la suite, sous peine de voir ses équipements refusés à l'entrée en Chine....